



CODE D'ÉTHIQUE

OCTOBRE 2017

INTRODUCTION

Le code d'éthique de Je Passe Partout est un guide qui reflète la mission, les valeurs et l'originalité des modèles d'intervention de notre organisme communautaire.

- Il présente les droits et responsabilités des employé.e.s de Je Passe Partout.
- Il atteste des codes de conduite et attitudes qui sont attendus des intervenant.es
- Il permet de clarifier les balises des interventions afin d'éviter des situations compromettantes.

LES PRINCIPES DE BASE

Notre engagement éthique à l'égard des personnes qui reçoivent nos services et notre accompagnement repose sur les croyances suivantes:

- Reconnaissance du potentiel et des forces des personnes.
- Respect des personnes, de leurs valeurs et de leur culture sur une base non-discriminatoire.
- Concertation qui visent une intervention cohérente et complémentaire de la part des nombreux acteurs et actrices qui entourent les personnes .
- Circulation adéquate de l'information qui tient compte du respect à la vie privée des personnes.

VIGNETTE CLINIQUE

Vous êtes en rencontre de supervision. Une collègue a des propos que vous jugez inadéquats concernant une famille. Elle dit que les parents sont des parents négligents qui ne s'intéressent pas à leurs enfants.

Elle affirme: « Je ne comprends pas pourquoi la mère de Victor a eu un deuxième enfant alors qu'elle n'est pas capable de s'occuper et de s'intéresser à Victor 5 minutes ! C'est tout le temps de participation que je lui demande.

ATTITUDES AU QUOTIDIEN

Avec les personnes accompagnées

- **Elles ont le droit d'être traitées avec :**
Respect, dignité et estime.
- **Doivent être considérées comme :**
Autonomes et responsables de leurs choix de vie.
- **Les interventions doivent :**
Refléter notre approche humaniste et notre professionnalisme.

ATTITUDES AU QUOTIDIEN

Entre collègues de travail

- L'humanisme, le respect mutuel et l'estime de la différence de l'autre doivent tisser le climat de travail à Je Passe Partout.
- Ces orientations se traduisent au quotidien par les attitudes suivantes : respect, considération positive et authenticité.
- Cela s'inscrit dans la perspective de codéveloppement qui est au cœur des valeurs de l'approche des rencontres de supervision.

ATTITUDES AU QUOTIDIEN

Envers les partenaires

Les personnes qui travaillent à Je Passe Partout doivent :

- Actualiser le code d'éthique de l'organisme tout en respectant les autres modes de fonctionnement des organismes ou des institutions partenaires.

LE DROIT À L'INFORMATION ÉCLAIRÉE

Les personnes accompagnées

- Doivent être informées et considérées afin de pouvoir participer pleinement à l'accompagnement scolaire de leur enfant.
- L'information transmise par les intervenant.e.s doit être adaptée, afin que chaque personne comprenne ce qui est attendu d'eux, au niveau des services de Je Passe Partout.

LA DÉFINITION DES BESOINS

Avec les personnes accompagnées

Nous les accompagnons dans l'identification :

- De leurs besoins au niveau du parcours scolaire de leur(s) enfant(s).
- De la compréhension du système scolaire.
- D'un suivi ajusté à leurs besoins spécifiques.

Si les besoins sont d'un autre ressort qu'académique, il est convenu de les référer ou de les accompagner vers les services adaptés.

LE DROIT D'EXPRIMER SON INSATISFACTION

Les personnes accompagnées

- Ont le droit d'exprimer une insatisfaction reliée aux services reçus par Je Passe Partout.
- Dans de telles situations l'intervenant.e doit s'ajuster ou se référer à ses responsables (coordonnatrice/teur, superviseure ou directrice, selon le cas).

LA CONFIDENTIALITÉ

Des personnes accompagnées

- Le partage des renseignements privés doit être strictement réservé au bénéfice de l'enfant et de ses parents ; en respect de l'article 7 (de L.S.S.S.) sur la confidentialité.
- Tout échange d'information doit être conséquent à une autorisation écrite des parents et /ou du jeune de plus de 14 ans.

LA CONFIDENTIALITÉ

Entre collègues de travail

- La confidentialité doit être respectée concernant l'information obtenue des collègues dans le cadre du travail (rencontres d'équipe et supervisions).
- Les coordonnatrices/teurs et les superviseur.e.s conservent des liens étroits avec la direction. Ceci suppose une transmission d'information si celle-ci s'avère pertinente au bien-être de toutes personnes impliquées (famille et intervenant.e.s) et de l'organisme.

LA CONFIDENTIALITÉ

Avec les partenaires

La concertation entre les différents acteurs doit être animée par le respect, l'estime de la différence et par le souci de collaboration.

Toutefois, ces communications et ces actions doivent respecter les principes de la confidentialité (cf. document sur les liens entre les intervenants de JPP et les comités multidisciplinaires des écoles de la CSDM).

Note : Le code d'éthique de Je Passe Partout s'est harmonisé avec la loi sur les services de santé et les services sociaux (L.S.S.S.S.), la loi de la protection de la jeunesse (L.P.J.), le code de déontologie des travailleurs sociaux.

LES CONFLITS D'INTÉRÊT

- Les intervenant.e.s doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêt.
- Les intervenant.e.s ne peuvent utiliser à leur profit personnel de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions.
- Toute intervention ne peut être réalisée que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions à Je Passe Partout.
- Les intervenant.e.s doivent éviter les rencontres et les échanges à l'extérieur de leur horaire de travail.

LES CONFLITS D'INTÉRÊT

- Les intervenant.e.s ne peuvent utiliser à leur profit personnel de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous devez éviter :

- D'accepter des cadeaux.
- Des marques d'hospitalités dépassant le cadre des suivis.
- Tout autre avantage qui pourrait être mal interprété.
- De solliciter ou d'accepter une demande de suivi au bénéfice de votre pratique privée.
- De référer une personne dans un organisme ou tout autre lieu ou vous ou quelqu'un connu de vous possédez des intérêts personnels.

LA PRÉSENCE D'UN PARENT OU D'UNE PERSONNE EN AUTORITÉ

Lors du soutien scolaire à domicile :

Les intervenant.es doivent, **en tout temps**, être en présence d'un parent ou d'un substitut de l'autorité parentale âgé de 18 ans et plus.

Il est proscrit de:

Se retrouver seul.e avec un enfant/adolescent.e, dans une pièce fermée ou au domicile.

VIOLENCE OU HARCÈLEMENT

- Tout.e intervenant.e a droit à la sécurité dans le cadre de ses fonctions.
- Il ou elle est en droit de ne pas tolérer le harcèlement psychologique, physique ou sexuel, tant de la part de collègues que de personnes accompagnées.

Lors de telles situation, l'intervenant.e doit en parler rapidement aux responsables de Je Passe Partout.

FACEBOOK ET CELLULAIRE

Les outils technologiques de communication et les réseaux sociaux peuvent être de bons facilitateurs de communication.

- Cependant, il est proscrit d'intervenir auprès d'un.e jeune ou d'une famille à l'extérieur du cadre d'intervention de Je Passe Partout (suivis à domicile, ateliers à l'école et toute autres activités balisées par l'organisme).
- L'intervenant.e ne peut entamer une conversation dépassant le cadre de prise et/ou de confirmation de rencontre.

BARÈMES DE COMMUNICATION

- L'intervenant.e se crée un compte Facebook « intervenant.e » et **en aucun cas** n'utilise son compte personnel.
- L'intervenant.e répond/envoie des messages **dans ses heures de travail ou de planification.**
- Si une personne envoie des messages de détresse ou autres, l'intervenant.e doit s'assurer que l'individu est hors de danger, donner les références selon le besoin et **aviser immédiatement la coordonnatrice/teur.**
- Il est proscrit de consulter le contenu des comptes des personnes accompagnées.
- Si un.e jeune ou un parent appelle hors des heures de travail, l'intervenant.e ne doit pas répondre.

CONCLUSION



- Le code d'éthique de Je Passe Partout :
- Ne se substitut pas à diverses lois et règlements en vigueur. Il est un document qui affirme les valeurs fondamentales de notre organisme.
- Guide et formalise les conduites et comportements des personnes qui travaillent et représentent notre organisme.
- Convie toute les personnes qui œuvrent au sein de notre organisme à un partage de valeurs communes.